

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Excusés : 2

Absent : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, M. Christophe L'HERMITE, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON.

EXCUSÉES : Mme Marie ARTAUD, Mme Nancy ROBERT.

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Kévin TRICOT.

Mme Marie ARTAUD donne pouvoir à Mme Alice DUPONT.

Mme Nancy ROBERT donne pouvoir à M. Jérôme ELLION.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Était également présente à titre consultatif, Mme Pascal ROBYN, conseillère municipale suppléante.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Lundi 9 décembre 2021.
- 2- Point sur les travaux et projets en cours.
- 3- Révision de la convention de la bourse au permis de conduire.
- 4- Tarification sociale des cantines : étude de la mesure.
- 5- Contrat de dératisation.
- 6- Concertation projet d'autoroute Limoges-Poitiers.
- 7- Bilan de la 1^{ère} année de mandature Eaux de Vienne.
- 8- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2021

Le procès-verbal du lundi 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2- Point sur les travaux et projets en cours

2.1- Espaces verts, voirie, environnement.

Monsieur Jérôme ELLION, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Espaces verts :

- Déchets verts : les travaux d'aménagement du terrain de la route de La Macherie et de comblement du dépôt proche d'Espace 2000 sont en cours. Il convient d'organiser le dépôt des déchets verts des particuliers de la commune au terrain de la route de La Macherie :

- Les consignes et l'emplacement des différents types de dépôts avec le SIMER ;
- L'ouverture contrôlée par un agent communal 1/2 journée par semaine ;
- La possibilité d'ouverture contrôlée par un agent communal en dehors de cette 1/2 journée pour de gros apports ;
- La possibilité d'ouverture contrôlée par un bénévole certains samedis matin ;
- L'aménagement et le nettoyage de la caravane pour agents et bénévoles qui seront sur place ;
- L'information sur le nouveau service.

- Jardin de l'abreuvoir :

- Des plantations ont été faites en régie ;
- La sécurisation des alentours de la cabane est en cours ;
- Le creusement de la mare est prévu vers le 20 janvier ;
- Une classe de Terminale Bac Pro GMNF du lycée agricole de Montmorillon interviendra le 1er février pour les finitions de la mare et plantations d'espèces de zones humides. Les élèves commenceront aussi à monter des buttes de culture pour les séances de périscolaire du printemps de l'école communale.

Voirie :

- Des travaux d'élagage ont eu lieu sur la route des Mâts (voirie communautaire).

- Dans le cadre du plan de déploiement de la fibre 2022-2025 par Vienne Numérique et Orange, il est prévu d'utiliser les réseaux téléphoniques existants ou de créer de nouveaux passages en aérien là où leur passage aérien ne sera pas possible : d'importants travaux d'élagage de grande hauteur pourront être à conduire. Sur les voies communautaires, ces travaux s'organisent et il sera demandé aux communes d'informer les propriétaires riverains. Une réflexion va être menée pour de tels travaux sur la voirie communale (recensement, organisation) suivant le calendrier de déploiement que fourniront Vienne Numérique et Orange

- La tranche ferme du programme de travaux exceptionnels sur la voirie communautaire est programmé en 2022. Il s'agit de la VC7 (route des Gâts aux Mâts sur 1,94km) et de la VC18 (route de La Folie – La Fat – Laudury sur 2,34km). Les travaux sont prévus en 2022 : ceux d'hydraulique seront menés dans l'hiver, ceux de structure et de couverture de la chaussée ne sont pas encore fixés.

Environnement :

- Point d'avancement sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :

- 4 séances de périscolaire sont programmées en février et début mars.
- La formation des « veilleuses et veilleurs » débutera prochainement.

- Réflexion Haies d'Avenir : la classe de Terminale Bac Pro GMNF du lycée agricole de Montmorillon a fait un travail de terrain pour caractériser les typologies de haies et identifier de possibles « arbres d'avenir » le 21 décembre (secteur des Grands Champs et du Puy

Audebeau). La classe reviendra le 1^{er} février pour conduire de nouveau un tel travail (secteur à voir).

2.2- Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements :

Monsieur Francis ROBIN, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Bâtiments :

- Une rencontre avec le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, a permis de faire le tour des bâtiments communaux pour évoquer leur mode de chauffage. Le CRER doit rendre en février un dossier étudiant les possibilités d'évolution vers des énergies renouvelables.
- Chaudière Espace 2000 : la pièce qui a longtemps posé souci a finalement pu être remplacée et la chaudière donne de nouveau satisfaction, sa durée de vie étant estimée à quelques années. L'investissement important pour le remplacement de la chaudière n'a donc pas à être envisagé dans le budget 2022.
- Chalets : la serrure de la porte d'entrée de chacun des deux chalets est cassée. Ces portes à galandage ayant un format particulier et leurs serrures ne pouvant être réparées, leur changement est envisagé.
- Ecole : la cabane à trottinettes est en cours de finition.
- La réunion de commission est fixée au mercredi 2 mars à 18h00 à la mairie.

Réseaux :

- Nouvelle station d'épuration du bourg et des Gâts : le point sur l'avancement des travaux est fait (rappel : le maître d'œuvre est Eaux de Vienne). La mise en service est annoncée pour le 15 février.

Urbanisme :

- Les demandes d'urbanisme peuvent désormais être dématérialisées.

Equipements :

- Passage à la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères :
 - Demandes des particuliers : elles ont été remontées au SIMER qui va les traiter
 - Poubelles des équipements communaux (mairie, école, salle des activités et E2000, gîte et chalets) : une demande de réunion a été faite auprès du SMIER.
- Dispositif d'accueil des camping-cars à l'Abreuvoir : le support d'évacuation des eaux usées sera opérationnel vers la fin du mois de mars.

2.3- Affaires scolaires, vie associative, manifestations :

Madame Mélanie TASSIER, Adjointe en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Affaires scolaires :

- L'impact sanitaire a été modéré au retour des vacances de Noël jusqu'au début de la semaine 3, avec peu d'absences.
- Résidence d'artiste : compte-tenu du contexte sanitaire, la rencontre prévue le 11 janvier avec l'artiste n'a pu avoir lieu. L'organisation matérielle de sa présence sera évoquée plus tard avec lui.

Vie associative :

- Assemblées générales des associations de la commune à venir : Comité des Fêtes le 15 janvier à 10h00 (M. Tassier), Donneurs de Sang Bénévoles le 22 janvier à 10h30 (B. Puydupin), Saulgé Transport Solidaire le 27 janvier à 18h00 (F. Robin), Saulterchen le 05 février à 10h00 M. Tassier et/ou B. Puydupin)
- Transformation du pass sanitaire en pass vaccinal : projet de loi étudié le 13 janvier, il reviendra aux associations de contrôler le pass vaccinal (un mail leur sera envoyé).

Manifestations :

- Tenue des manifestations programmées en février : suivant l'évolution des conditions sanitaires, elles pourront ou non être maintenues.

2.4- Communication, tourisme.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

Communication :

- Prise en main de l'application d'alerte City C : une proposition de formation sera faite dans la 2^e quinzaine de février.

Tourisme :

- Internet dans les chalets : proposition d'installer une box 4G, à essayer pour les deux chalets.
- Terra Aventura : l'idée d'un parcours sur la commune est à relancer auprès de la Région.

2.5- Finances, personnels, social, économie.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

Finances :

- Préparation du budget 2022 :
 - Proposition de méthodologie pour le construire : 1-lister les projets / 2-chiffrages / 3-arbitrages.
 - Liste non exhaustive de projets à envisager en investissement : défense incendie, chaudière Espace 2000, voirie, achat d'un terrain dans le bourg, remplacement microtracteur... .

Personnel :

- Versement de l'indemnité inflation pour les employé(es) : avec la paie de janvier.
- Les entretiens individuels seront programmés dans la 2^{ième} quinzaine de janvier.
- La formation SST, santé et sécurité au travail, est prévue pour tous les agents les 16 et 17 février à la salle des activités. Le coût est de 125,00 € par agent et la formation assurée par la société SBC Formation,
- Du 17 au 28 janvier, la commune accueille un stagiaire adulte, en formation au CFPPA de Montmorillon. Il est affecté au service Espaces Verts.

3- Révision de la convention de la bourse au permis de conduire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif communal de bourse au permis de conduire proposé à des jeunes de 15 à 25 ans habitant la commune pour faciliter l'obtention du permis de conduire, atout pour leur emploi et leur formation. Il informe l'Assemblée que concernant ce dispositif de bourse :

- certain-e-s jeunes en bénéficiant rencontrent des difficultés pour effectuer les 50 heures de travail convenues au profit de la commune ou de ses associations. En dehors de très rares cas où la mauvaise foi semble manifeste, ce sont des jeunes qui ont trouvé un emploi ou qui poursuivent leurs études loin du domicile familial qui rencontrent ces difficultés.

- il ne prévoit pas de bourse pour l'obtention du permis moto.

Il est proposé d'adapter les conditions d'attribution afin que :

- une ou des formules permettant un engagement sur moins d'heures, avec une bourse adaptée à hauteur,

- une formule pour l'obtention du permis moto (qui ne pourra être cumulée avec une bourse au permis voiture)

Sous réserve de l'accord des 2 auto-écoles de Montmorillon auprès desquelles le jeune se doit passer son permis pour bénéficier de la bourse, le contrat sera révisé et adapté en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de valider le principe de ces 2 propositions.

La délibération sera prise lors de la prochaine séance.

4- Tarification sociale des cantines : étude de la mesure

La mesure « tarification sociale des cantines » est proposée aux communes par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Elle consiste à appliquer des tarifs en fonction du coefficient familial pour favoriser le « bien manger » pour toutes et tous.

Ce point avait déjà été évoqué lors de la séance du 13 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette mesure à la cantine : il est complexe à mettre en place et la gratuité s'applique aux familles pour la garderie et les activités périscolaires.

5- Contrat de dératisation - délibération 2022-02

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler pour l'année 2022, le contrat de dératisation avec l'entreprise Christophe CHAUMEAU pour la destruction des nuisibles dans les lieux suivants :

- Le bourg de la commune et les abords.
- Les villages : La Macherie, Poillieu, Beumène, La Loge Fradet, Les Mâts, Corneroux, Le Moulin des Dames.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6- Concertation projet d'autoroute Limoges-Poitiers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la concertation préalable du public relative au projet d'autoroute Poitiers-Limoges se tiendra du 4 janvier au 20 mars 2022.

L'ensemble des informations est disponible sur le site www.autoroute.poitiers-limoges.fr ou au secrétariat de mairie.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

7- Bilan de la 1^{ère} année de mandature Eaux de Vienne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la première année de mandature du Syndicat Eaux de Vienne - SIVEER.

8- Questions diverses

8-1 Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des cartes de vœux de remerciements des administrés suite à la livraison des colis de Noël des personnes âgées.

8-2 Madame Mélanie TASSIER informe l'assemblée que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe offre la possibilité à des jeunes de passer leur BAFA en finançant leur formation.

8-3 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délégation de Saulgé à prévu de se rendre à Téterchen lors du week-end de l'ascension si les conditions sanitaires le permettent.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieux :

- .
- Mardi 15 février 2022 à 20h00 à la mairie.
- Lundi 21 mars 2022 à 18h00 à la mairie.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Excusés : 3

Absent : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Patrick AUGRIS, M. Franck SOURY, Mme Nathalie BERGERON, M. Cyril DARDILLAC, Mme Alice DUPONT, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Marie ARTAUD.

EXCUSÉS : M. Christophe L'HERMITE, Mme Aurélie CRON, Mme Nancy ROBERT.

ABSENT NON EXCUSÉ : M. Kévin TRICOT.

M. Christophe L'HERMITE donne pouvoir à M. Francis ROBIN.

Mme Aurélie CRON donne pouvoir à Mme Mélanie TASSIER.

Mme Nancy ROBERT donne pouvoir à M. Jérôme ELLION.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Était également présente à titre consultatif, Mme Pascale ROBYN, conseillère municipale suppléante.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022.
- 2- Point sur les travaux et projets en cours.
- 3- Concertation projet d'autoroute Limoges – Poitiers : avis de la commune.
- 4- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour dont il n'avait pas eu connaissance lors de la rédaction de la convocation du conseil municipal en date du 9 février 2022 :

- Délibération d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du budget Mairie de Saulgé.
Ce point portera le numéro 04 dans l'ordre du jour.

- Révision de la convention de la bourse au permis de conduire.
Ce point portera le numéro 05 dans l'ordre du jour.

Les questions diverses porteront le point numéro 06 dans l'ordre du jour.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

1- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022.

Le procès-verbal du jeudi 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2- Point sur les travaux et projets en cours

2.1- Espaces verts, voirie, environnement.

Monsieur Jérôme ELLION, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Espaces verts :

- Déchets verts : le nouveau service communal de dépôts de déchets verts triés sera lancé le vendredi 18 février.

Ce service sera proposé tous les vendredis de 9h00 à 11h30, sous la surveillance et le contrôle d'un agent communal. Un règlement a été rédigé, qui prévoit notamment que le dépôt sera :

- réservé aux habitant(es) de la commune,
- interdit aux professionnels des espaces verts.

- Les travaux d'entretien se poursuivent.

- L'installation de récupérateurs d'eaux pluviales aux chalets est en cours.

- Jardin de l'abreuvoir : une classe de Terminale Bac Pro GMNF du LPA de Montmorillon a procédé au creusement de la mare. Son aménagement et sa sécurisation seront faits avec des jeunes bénéficiant de la bourse au permis et par le stagiaire de cette classe que la commune accueille depuis 2 ans.

- De gros travaux de réparation sont à prévoir sur le tracteur tondeuse, le conseil municipal réfléchit au remplacement du matériel usagé par l'acquisition d'un nouvel équipement neuf.

Voirie :

- Voirie communautaire : un programme exceptionnel prévoit la réfection de la VC 7 (route des Gâts aux Mâts sur 1,94 km) et de la VC 18 (route de La Folie – La Fat – Laudury sur 2,34 km). Les travaux d'hydraulique ont été réalisés et les travaux de structure et d'enrobé sont prévus au printemps.

- Voirie communale :

- Une réunion de la commission pour établir le programme de travaux 2022 doit être fixée.
- Un devis pour l'hydrocurage pour plusieurs passages busés est en cours.
- La commune s'est inscrite dans un programme d'évaluation de ses ponts et murs de soutènement des routes communales par le CEREMA (établissement public qui accompagne les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport organisme). La liste des ponts et murs pouvant être évalués est en cours.

Environnement :

- Point d'avancement sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :

- 4 séances de périscolaire sont programmées en février et début mars.
- Une réunion d'info a eu lieu le samedi 12 février, elle a rassemblé 25 personnes
- La formation des « veilleuses et veilleurs » débutera fin février.

- Plusieurs sorties de découverte autour des 4 groupes d'espèces représentatifs de la « biodiversité ordinaire » sont programmées (batraciens, chauve-souris, hirondelles, pollinisateurs).
- Contrôle des populations de chat : une demande de rendez-vous a été faite auprès de l'association The Alice Foundation qui procède à des campagnes de stérilisation.
- Une présentation relative au projet d'aménagement du parking du centre commercial est présentée aux membres du conseil municipal. Les élus sont invités à poursuivre leur réflexion sur ce projet.

2.2- Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements :

Monsieur Francis ROBIN, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Bâtiments :

- La restitution de l'étude menée par le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, sur le mode de chauffage de la salle Espace 2000 aura lieu le lundi 7 mars à 10h30 à la mairie. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à cette restitution.
- Travaux aux chalets : pour le changement de la porte d'entrée de chacun des deux chalets, plusieurs devis ont été établis. Les délais de livraison des portes sont longs.

Réseaux :

- Nouvelle station d'épuration du bourg et des Gâts : son raccordement au réseau de collecte des eaux usées a eu lieu le 9 février. Le démontage de l'ancienne station se poursuit.
- Poteau de téléphonie des Grands Champs : la convention initiale, qui prévoyait un mat pour un seul opérateur, a été remplacée par une nouvelle convention qui prévoit un mat qui accueillera les 4 opérateurs. Sa mise en service est annoncée au 2^{ème} semestre 2022.

Urbanisme :

- Le site internet de la commune www.saulge.fr a été mis à jour pour le dépôt des demandes d'urbanisme dématérialisées. Le dépôt des demandes d'urbanisme sur support papier se poursuit auprès du secrétariat de la mairie.

Equipements :

- Passage à la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères :
 - Toujours de nombreuses demandes de particuliers ;
 - Poubelles des équipements communaux (mairie, école, salle des activités et Espace 2000, gîte et chalets) ;
- Dispositif d'accueil des camping-cars à l'Abreuvoir : le support d'évacuation des eaux usées sera opérationnel en mars.

2.3- Affaires scolaires, vie associative, manifestations :

Madame Mélanie TASSIER, Adjointe en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Affaires scolaires :

- La situation a été compliquée à l'école communale en février, du fait des nombreuses absences liées au Covid tant chez les élèves que chez les personnels. Un personnel extérieur a été recruté pour assurer le service minimum dans la classe des petits (environ 30 heures effectuées).

- Résidence d'artiste à l'école communale : elle débutera en mars auprès de la classe des grands avec Quentin ASTIÉ. L'artiste a prévu de conduire avec les enfants un travail sur nos données personnelles qui sera restitué sous différentes formes artistiques.
- En périscolaire, la MJC de Montmorillon devrait intervenir à partir du mois de mars pour participer à l'encadrement de groupes. Ce sont des activités sportives qui seront proposées.
- En périscolaire, un concert du duo Fortecello (violoncelle et piano) est programmé le mardi 28 juin. Il pourrait avoir lieu dans la cour d'école, pour les 2 classes (avec une partie médiation). La part communale de la prestation de 300,00 € et sera prise en charge à 50 % par l'APE et à 50 % par la commune.

Vie associative et manifestations :

- Assemblées générales des associations de la commune : Comité des Fêtes le 15 janvier à 10h00 (Pascale ROBYN), Donneurs de Sang Bénévoles le 22 janvier à 10h30 (Bruno PUYDUPIN), Saulgé Transport Solidaire le 27 janvier à 20h00 (Francis ROBIN), Saulterchen le 05 février à 10h00 (Bruno PUYDUPIN), CRVG le 11 mars à 20h30 (Francis ROBIN et/ou Bruno PUYDUPIN).
- Tenue des manifestations programmées en février / mars : la soirée couscous de l'AJS du samedi 12 mars est maintenue.
- Programme d'animations estivales :
 - Festival Gartempe Guinguette : Las Gabachas de la Cumbia (dimanche 10 juillet), Ticket to Swing (dimanche 24 juillet), spectacle musical pour enfants (dimanche 7 août), Lucien Chéenne (dimanche 24 août).
 - concert du festival Musique et Patrimoine en Vienne & Gartempe : duo de pianos dans la cour du château de Beaupuy (jeudi 28 juillet).
 - Assemblée annuelle du village : les samedi 6 et dimanche 7 août.
 - A confirmer : animations sportives dans le cadre de l'opération « Sportez-vous bien en Vienne & Gartempe ».
 - A confirmer : projet de création théâtrale avec l'association Tusitala. L'association souhaite proposer un stage à des amateurs du 20 au 31 juillet qui déboucherait sur 3 représentations les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 juillet dans la commune. Le budget est à affiner mais une part communale de 500,00 € à 1 000,00 € est à envisager.
 - A confirmer : fête des paysages de la CCVG les samedi 3 et dimanche 4 septembre. La CCVG organise chaque année sa « fête des paysages » dans différentes communes de son territoire et envisage qu'elle ait lieu à Lathus-St Remy et Saulgé en 2022.

2.4- Communication, tourisme.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

Communication :

- Prise en main de l'application d'alerte City C : une formation de présentation de l'application en visioconférence aura lieu le 24 février à 9h00.

Tourisme :

- Internet dans les chalets : proposition d'installer une box 4G, à essayer pour les deux chalets
- Terra aventura : l'idée d'un parcours est à relancer auprès de la Région.

2.5- Finances, personnels, social, économie.

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

Finances :

- La commission du 17 février de relecture du budget est repoussée au lundi 21 février à 18h30 à la mairie.

Personnel :

- Les entretiens individuels ont été repoussés à la 2^{ième} quinzaine de février,
- La formation SST, santé et sécurité au travail, est prévue pour tous les agents les 16 et 17 février à la salle des activités. Le coût est de 123,00 € par agent et la formation assurée par la société SBC Formation.

3- Concertation projet d'autoroute Limoges – Poitiers : avis de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une concertation est actuellement en cours pour le projet d'aménagement de l'autoroute Poitiers-Limoges.

Ce point avait déjà été évoqué lors de la dernière séance et les échanges sur ce projet se poursuivent.

L'avis du conseil municipal sera déposé sur la plateforme avant la date buttoir.

4- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables du budget Mairie de Saulgé. Délibération 2022-03.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 04 février 2022, Madame le Trésorier Municipal nous fait part de son impossibilité de procéder au recouvrement de produits, pour les exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 relatifs à des factures.

Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à la somme de 300,51 € (Trois cent euros et cinquante et un centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide l'admission en non-valeur de ce produit pour un montant de 300,51 € (Trois cent euros et cinquante et un centimes).

Précise que cette somme de 300,51 € sera imputée en dépense à l'article 6541 du budget 2022 de la Mairie de Saulgé.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5- Révision de la convention de la bourse au permis de conduire. Délibération 2022-04.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention permet de lier un jeune de la commune (et ses représentants légaux) à la mairie pour obtenir une bourse finançant à hauteur de 500,00 € son permis de conduire en échange de 50 heures au profit de la commune ou de ses associations.

Pour adapter ce dispositif et permettre l'exécution de la convention dans les meilleures conditions pour toutes les parties, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en plus du forfait actuel de 500,00 € contre 50 heures :

- qu'un forfait financier plus faible en échange d'un nombre d'heures moins important soit proposé,
- qu'un forfait spécifique pour l'obtention du permis moto soit proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer 2 forfaits au choix :

	Forfait 25 heures	Forfait 50 heures
Permis	Permis voiture (B) ou moto	Permis voiture (B)
Conditions	Effectuer 25 heures de services au profit de la commune ou de ses associations	Effectuer 50 heures de services au profit de la commune ou de ses associations
Montant de la bourse	250,00 €	500,00 €
Conditions de versement	<ul style="list-style-type: none"> • 50,00 € seront attribués sur présentation de l'attestation de réussite au code de la route. • 100,00 € seront attribués à la dixième leçon de conduite. • 100,00 € seront attribués sur présentation de l'attestation de réussite à l'examen du permis de conduire. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100,00 € seront attribués sur présentation de l'attestation de réussite au code de la route. • 200,00 € seront attribués à la dixième leçon de conduite. • 200,00 € seront attribués sur présentation de l'attestation de réussite à l'examen du permis de conduire.

- Le Conseil Municipal précise qu'un jeune déjà détenteur d'un des deux permis (moto ou voiture) ne pourra obtenir une bourse pour l'obtention de l'autre permis.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6- Questions diverses

6-1 Monsieur le 1^{er} Adjoint donne lecture aux membres du conseil municipal d'une proposition de « Tourisme handicap » afin d'organiser une journée de visite au gîte communal. Le Conseil Municipal décide de fixer cette animation au dimanche 10 avril 2022.

6-2 Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention d'une école privée pour trois enfants habitants à Saulgé et scolarisés hors commune. Le Conseil Municipal après concertation et conformément aux règles en vigueur, décide de ne pas verser de subvention pour un établissement privé du fait que la commune, dispose déjà d'une école publique.

6-3 Une réunion de présentation du conseil municipal des jeunes aura lieu le samedi 7 mai à 14h30 à destination des jeunes Saulgéens âgés de 9 à 20 ans.

6-4 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune reçoit un nombre important de demandes de parrainage pour des candidat(es) aux élections présidentielles et sollicite l'avis de l'assemblée sur le choix de parrainer un éventuel candidat. Après concertation, les membres du conseil municipal, jugent opportun que ce choix revienne uniquement au Maire.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu :

.

- Lundi 21 mars 2022 à 18h00 à la mairie vote du budget.
- Jeudi 21 avril 2022 à 20h00
- Mercredi 18 mai 2022 à 20h00
- Lundi 20 juin 2022 à 20h00

La séance est levée à 23h08.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Bruno PUYDUPIN.